

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2026 à 20 h

Aménagement, Urbanisme, Transition, ERP

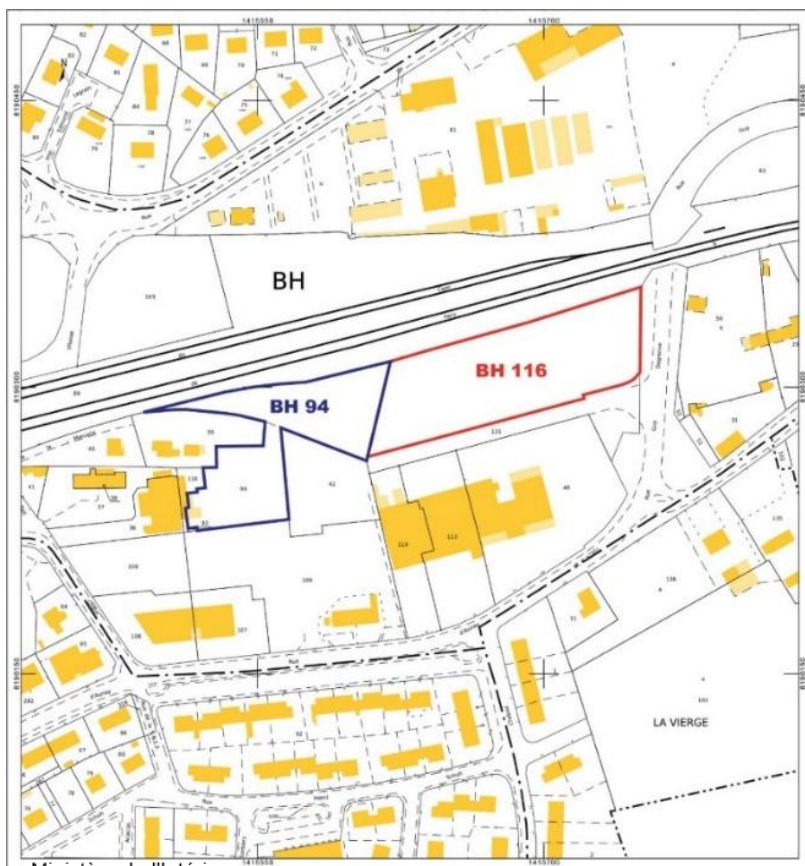
25. Cession partielle de la parcelle BH 94

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La délibération n°16 du 16 février 2026 autorise la cession d'une partie de la parcelle BH 94, propriété de la commune et contiguë à la parcelle BH 116.

Pour rappel, La parcelle BH 116 a été récemment divisée en vue de la création de deux lots à destination commerciale et artisanale, d'une surface de 3 200 m2 pour le 1er lot et de 3 300 m2 pour le second.



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-25-DE

Accusé certifié exécutoire

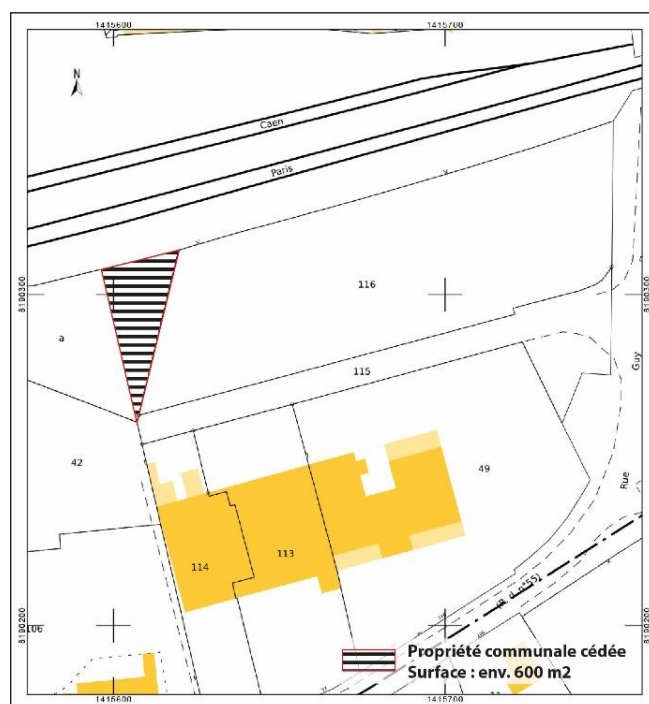
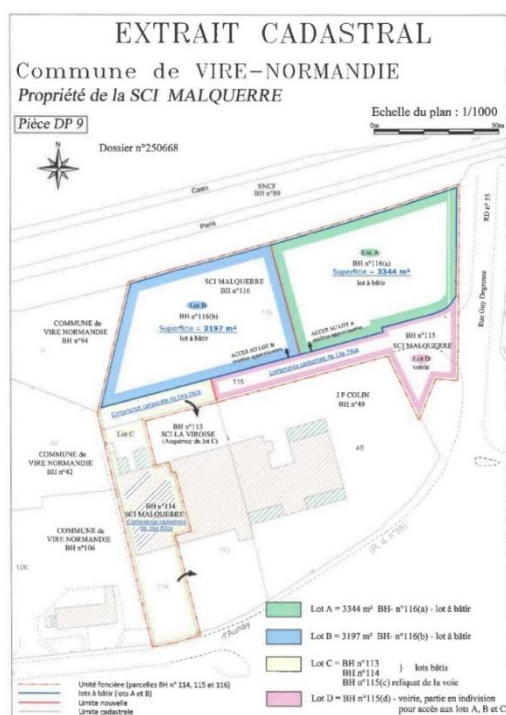
Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 21/07/2026

Délibération n°2026/07/15/25 du 15 juillet 2026 à 20 h



Pour l'autoritéLe présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication é compétente par délégation

Lors du bornage contradictoire, la commune a été interrogée par le propriétaire de la parcelle BH 116 afin de savoir si elle consentirait à céder une partie de la parcelle BH 94 (env. 600 m²), cette acquisition permettant ainsi d'étendre la surface du lot B, mais également de retrouver une certaine cohérence avec l'ensemble bâti existant implanté le long de la route d'Aunay.



Dans sa délibération du 16 février 20026, et sans attendre l'avis des Domaines (DIE), la commune arrêta donc le prix de vente du terrain à 40 € le mètre carré. Ce prix de vente s'écartant toutefois sensiblement du prix de vente estimé par la DIE (cf. avis du 9 mars 2026), il s'avère aujourd'hui nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2111-1 et L.2141-1,

VU l'avis des Domaines en date du 9 mars 2026 fixant le coût du terrain à 23 € le mètre carré,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Aménagement, Urbanisme et Transition Ecologique du 2 juin 2026,

Considérant l'avis favorable de la réunion préparatoire au Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2026,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026

Publication : 21/07/2026

Pour l'autorité présente, l'acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication émanant de la commune.

Delibération n°2026/07/15/25 du 15 juillet 2026 à 20 h

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser la cession de l'emprise considérée – dont la contenance exacte sera déterminée après bornage – au prix de 25 € le mètre carré net vendeur, les frais de bornage et d'acte restant à la charge de l'acquéreur,
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette cession.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	07
Vote Pour	43	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Dimitri RENAULT

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 21/07/2026

Pour l'autoritéLe présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication é compétente par délégation

Délibération n°2026/07/15/25 du 15 juillet 2026 à 20 h

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membres absents : 03

Le 15 juillet 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 09 juillet 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 09 juillet 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck		☒		Eddy COUTARD
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier			☒	
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël	☒			
GOETHALS Corentin		☒		Dimitri RENAULT
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Mailys	☒			
KINIC Pascale		☒		Guy VÉLANY
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril	☒			
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Helene	☒			
MARCHAND Patrice	☒			
MARIE Jérôme	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026

Publication : 21/07/2026

Pour l'autorité présente, l'acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication émanant de la délégation

Délibération n°2026/07/15/25 du 15 juillet 2026 à 20 h

MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline		☒		Didier DEMÉ
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier		☒		Sébastien LEBRUN
PELÉ Jocelyne		☒		
PICOT Régis		☒		Laurence GAULTIER- ANGER
PORÉE Alexandre			☒	
POULLARD Philippe			☒	
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
RIVOALLAN Mary		☒		Violaine PAIN
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 21/07/2026

Pour l'autorité Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication émanant de la compétence par délégation

Délibération n°2026/07/15/25 du 15 juillet 2026 à 20 h